



Les Amis de Marcel Rudloff

Assemblée Générale 2020

Procès-Verbal

Ce projet de rapport fait le compte-rendu de l'Assemblée générale (2020) de notre Association, la 23^{ème}, appelée qui avait à statuer sur l'exercice 2019. Celle-ci a été tenue dans des conditions exceptionnelles en raison de la crise sanitaire qui a bouleversé l'année 2020 depuis le mois de mars et qui a nécessité des dispositions adaptées afin que l'esprit des statuts soit respecté malgré la succession des obstacles.

Elle devait se tenir initialement le samedi 6 juin au Cercle européen à Strasbourg, conformément aux décisions du Conseil d'administration du 5 mars. En raison de la crise sanitaire et des mesures restrictives en matière de réunions, elle a dû être ajournée, et a été refixée au 26 novembre. Entre temps les nouvelles mesures liées au second confinement sont entrées en vigueur. Cette seconde date n'a pas non plus pu être honorée.

Dès lors la tenue effective de l'Assemblée générale en présentiel avant la fin de l'année devenait incertaine. Après avis du bureau de l'Association le choix a donc été fait de la tenir exceptionnellement par correspondance (voie postale ou courriel), à la date théorique du 26 novembre, une hypothèse qui avait été envisagée et proposée de manière préventive aux membres, dès l'annonce du second confinement (note aux membres de l'Association, en date du 1^{er} novembre). Dans cette perspective l'ensemble des documents nécessaires (rapport de gestion, rapport financier, rapport du réviseur, formulaire de réponse avec les textes des résolutions) avaient été adressés aux membres. Le quorum est atteint ; nous avons recueillis 32 réponses (20 par courrier et 12 par courriel) : 24 avec vote direct et 8 avec un pouvoir.

Rappelons que la précédente Assemblée générale, la 22^{ème} s'était tenue le 1^{er} juin 2019, également au Cercle européen. Elle avait donné lieu à l'établissement d'un procès-verbal, en date du 1^{er} juin 2019 qui avait été adressé à l'ensemble des membres et qui est également disponible sur notre site www.marcel-rudloff-tolerance.com. Son approbation fait l'objet de la première résolution soumis au vote.

1. Rapport moral et d'activités

Dans la tradition de notre Assemblée générale annuelle, chacun est invité à observer, un instant de recueillement en mémoire de Marcel Rudloff et de son épouse Marguerite, ainsi que de leur fille et de la sœur de Marcel, Marianne Kiehl-Rudloff. Nous y associons les membres et amis connus, et ceux dont nous l'ignorerions, qui nous ont quittés depuis la précédente Assemblée générale. Nous avons donc également une pensée affectueuse et reconnaissante pour Michel Hoca, Daniel Adam, André Pomarat, l'épouse de Louis Oster, Pierre Peter Meyer, Pierre Krantz, ainsi que l'artiste Théo Stuttgarté, auteur du médaillon qui orne la stèle du souvenir, sur le square Marcel Rudloff.

Même si l'essentiel avait déjà été évoqué succinctement lors de notre précédente Assemblée générale du 1^{er} juin 2019, il n'est pas inutile de rappeler d'abord les événements majeurs de l'année 2019 sur laquelle portent les comptes qui sont présentés plus loin. Nous passerons ensuite à l'année en cours et qui est très particulière en raison de la crise sanitaire et de la pandémie qui ont profondément bouleversé nos vies et qui n'ont évidemment pas épargné « Les Amis de Marcel Rudloff / Association du Prix de la Tolérance ».

L'année 2019 restera dans les annales comme une année normale et classique de la vie de l'Association, ponctuée par les quelques actes majeurs qui font partie de notre fonctionnement habituel dont témoigne notamment les différents extraits de presse à disposition. Quelques éléments sont également disponibles sur notre site www.marcel-rudloff-tolerance.com qu'il est utile de consulter de temps à autre, ne serait-ce que pour contribuer à l'améliorer.

La vie de l'Association est rythmée par notre Conseil d'administration qu'il faut féliciter pour son assiduité : il s'est réuni à 5 reprises, à la Maison de la Région, en salle Marcel Rudloff, aimablement mis à notre disposition, les 21 mars, 28 mai, 23 septembre, 14 novembre et 16 décembre, avec à chaque fois la présence d'une quinzaine d'administrateurs. Il s'est également réuni 2 fois depuis le début de cette année, le 5 mars et le 3 septembre, et se réunira à nouveau tout à l'heure.

Alors que André Bernhard était venu rejoindre le Conseil d'administration à la suite de la précédente Assemblée générale, il compte désormais 32 membres après trois cooptations qu'il vous sera demandé de confirmer plus loin. Il s'agit de Driss Ayachour, ancien lauréat au titre de l'Appel de Strasbourg (2012), Nicolas Gusdorf, en sa qualité de représentant des Alsaciens de Paris, et de Brigitte Klinkert, alors présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin et désormais Ministre, ce qui nous honore tout particulièrement.

Plusieurs événements majeurs qui auront marqué l'année 2019 :

- ✓ Le Prix de la Tolérance a été attribué à Nana Mouskouri, lauréate exemplaire, et lui a été remis le 12 avril dans la grande salle d'audience de la Cour européenne des Droits de l'Homme. Une très belle cérémonie qui nous a permis de rencontrer et mieux connaître, au-delà de l'artiste, une grande dame bienveillante et chaleureuse, avec un cœur énorme. L'émotion était particulièrement forte lors de la prise de parole spontanée de la récipiendaire en réponse à la laudatio de Louis Oster. A noter aussi la remarquable prestation de notre artiste régionale, Virginie Schaeffer, qui s'est terminée par un duo improvisé avec la lauréate. Un accueil officiel à l'Hôtel de Ville, par le Maire de Strasbourg, Roland Ries, pour la signature du Livre d'or de la Ville, avait précédé la cérémonie. Nana Mouskouri a quitté Strasbourg, émue et reconnaissante, et a promis de revenir vers l'Association ultérieurement.
- ✓ Le Prix Jeunes de la Tolérance a connu un succès inédit avec la participation de 25 établissements pour 26 dossiers présentés, un record en la matière. Au total 5 prix ont été attribués et remis aux lauréats lors d'une belle cérémonie au Rectorat le 1^{er} juillet sous la présidence de la Rectrice Sophie Béjean et en présence de Brigitte Klinkert. Voici le palmarès :
 - Prix des écoles, parrainé par notre Association : Ecole Jacqueline de Haute-pierre, pour la réalisation d'une mallette retraçant la semaine de la tolérance ;
 - Prix des collèges, parrainé par le Conseil départemental du Haut Rhin : Collège Bel Air associé à l'Ecole Dornach de Mulhouse, pour l'écriture de poèmes imagés illustrant la tolérance ;

- Prix des collèges, parrainé par le Conseil départemental du Bas-Rhin : Collège Mac-Mahon de Woerth, pour la réalisation d'une vidéo « Sommes-nous tolérants en toutes circonstances ? » ;
 - Prix des lycées, parrainé par la Région Grand Est : EREA H. Ebel de Illkirch-Graffenstaden, pour le projet « Découvrir l'Autre », poèmes chantés et favorisant l'intégration des primo-arrivants ;
 - Prix spécial « coup de cœur » du jury, parrainé par notre Association : Lycée Gutenberg de Illkirch-Graffenstaden, pour la réalisation d'un panneau illustrant le concept de tolérance de multiples façons.
- ✓ Un hommage spécial a été rendu à André Bernhard pour son engagement en faveur des enfants, en particulier à travers l'association « La Main du Cœur / Le Relais pour l'Enfance dont il est le fondateur et l'animateur depuis de longues années, et qui vient en aide à des enfants et jeunes adultes qui vivent en structures-relais et en familles d'accueil. Il est également à l'origine de la création et le partenaire de la structure « Le Rebond du Cœur » qui accueille, accompagne et insère des jeunes majeurs sortis du dispositif de la protection de l'enfance.
- ✓ Deux coupes pour le Trophée Marcel Rudloff ont été remises le 12 juin à l'Hôtel de Ville de Strasbourg, à l'occasion de la Soirée des Trophées des Courses sur Route. Les lauréats sont les deux vainqueurs, homme et femme, qui enchaînent dans la même matinée le 5km, le 10km et le semi-marathon.
- ✓ Il faut mentionner en outre :
- A l'occasion du 1^{er} novembre, le dépôt d'une gerbe sur la tombe de la famille Rudloff et de fleurs sur celle d'Yvonne Knorr au Cimetière de Cronembourg, en présence d'une forte délégation de plusieurs personnalités politiques, du Président et de plusieurs membres de l'Association, à côté de la famille.
 - La participation du Président à une messe de souvenir à la mémoire d'Adrien Zeller, grand bienfaiteur de l'Association, le 22 août à Notre Dame de Bonne-Fontaine.
 - Et enfin, la satisfaction d'avoir vu aboutir la demande insistante de l'Association pour affecter le nom d'Yvonne Knorr à un lieu public, en l'occurrence le parc de la Bergerie, à proximité de son ancien domicile à Cronembourg. Notre demande dans ce sens avait rejoint les démarches de la famille et l'intervention de l' élu de proximité Serge Oehler.

Au total, une belle suite d'événements et d'actes qui démontre la belle vitalité de notre Association qui en la matière n'a rien à envier à d'autres structures comparables. Elle explique aussi en grande partie la fidélité remarquable des membres et leur présence nombreuse aux moments importants.

Néanmoins, 23 ans après sa création, l'Association subit inexorablement le vieillissement de ses adhérents historiques dont beaucoup nous ont déjà quittés, et que l'arrivée de quelques rares membres plus récents ne suffit pas à compenser en nombre. Après avoir compté plus de 120 membres au départ, puis avoir plafonné aux environs d'une centaine, il nous est difficile et le sera de plus en plus, de maintenir ce niveau. Malgré tous nos efforts nous n'aurons enregistré que 88 cotisations en 2019 (contre 97 une année plus tôt), ce qui reste honorable, mais ne manque pas de nous interpeler quant à l'avenir. Pour l'année en cours nous en sommes à moins de 80 cotisations encaissées.

Il ne faut évidemment pas compter sur l'année en cours pour modifier la tendance. En raison de la crise qui a fortement ralenti la vie sociale et plus généralement empêché le fonctionnement

normal de toutes les formes d'activités, la santé de notre Association sera inévitablement affectée. La crise s'est véritablement déclenchée à quelques jours de l'événement majeur annuel que représente la remise du Prix de la Tolérance.

Le Conseil d'administration avait fait une fois de plus du bon travail : la procédure de désignation et le jury final s'étaient déroulés conformément au calendrier. Le choix s'était porté sur deux lauréats qui devaient être récompensés conjointement : Stéphane Benhamou et Daoud Tatou, révélés au grand public à travers le film « Hors Norme ».

La cérémonie avait été organisée, les détails mis au point et annoncée pour le lundi 23 mars à la Cour européenne des Droits de l'Homme. Environ 80 personnes s'étaient inscrites dans les délais. Elle devait être précédée la veille d'une projection spéciale du film « Hors norme » qui met en scène l'œuvre et le vécu des deux lauréats du prix de la tolérance 2020. Là encore environ 50 places avaient été réservées.

Mais en raison de l'ampleur de la crise qui devenait de plus en plus perceptible le double événement était finalement menacé. Alors que lors de la réunion du Conseil d'administration du 5 mars avait été acté le principe du déplacement de la cérémonie de remise du Prix, de la Cour européenne des Droits de l'Homme qui venait d'annoncer sa fermeture au public, vers les salons de l'Hôtel de Ville, où le maire Roland Ries avait accepté de nous recevoir au pied levé, la crise s'accélérait dans les jours suivants.

Après consultation du Conseil d'administration par courriel la décision a été prise le 11 mars d'annuler l'ensemble de l'opération. Les deux lauréats ont été prévenus immédiatement de même que le service du protocole de la Ville et les prestataires (agence de voyage, déjeuner pour les lauréats, traiteur, animation musicale, photographe, etc.). La mort dans l'âme nous avons été obligés d'annuler le tout avec l'espoir de pouvoir le reporter à une date ultérieure.

De même le Prix Jeunes de la Tolérance a également été très fortement perturbé en raison de la suspension des cours. Début mars, les services du rectorat nous avaient confirmé que l'appel à projet avait été diffusé normalement à la fin de l'année dernière et qu'ils étaient en attente des retours, tout en précisant que vu les circonstances et la fermeture des établissements scolaires l'espoir était mince de recueillir beaucoup de dossiers.

Enfin un seul dossier – de qualité – a pu être pris en compte. Il s'agit d'un travail autour des discriminations réalisé conjointement avec des élèves de trois lycées mulhousiens (Charles Stoessel, Franklin Roosevelt et Rebberg). Un travail remarquable qui a débouché sur un outil pédagogique : une vidéo destinée prioritairement aux collégiens (à voir sur notre site). La cérémonie de remise du prix, parrainé par la Région Grand Est et abondé par le Conseil départemental du Haut-Rhin, s'est tenue le 13 octobre au Lycée des métiers Charles Stoessel en présence de la Rectrice, Elisabeth Laporte.

Pour le reste et la reprise des activités, le conseil d'administration est en réflexion, mais à ce jour aucun autre événement ou action n'est à mentionner. Nous sommes tous touchés et nous n'en sortirons pas indemnes au plan moral et intellectuel. Mais à ce stade il n'est pas possible de dire ce que sera la suite pour notre Association. Nous avons tenu à garder le lien avec nos membres et à les tenir informés le plus souvent possible. Tout sera fait pour que ni l'enthousiasme, ni l'esprit qui nous anime depuis plus de 20 ans ne souffrent trop de cette période de doute, d'incertitude et d'interrogation sur l'avenir.

Bien évidemment les valeurs qui nous animent tous ne disparaîtront pas, mais une remise en cause de notre fonctionnement et de notre raison d'être ne sont pas à exclure. La question des moyens ne pourra pas durablement être éludée. Nous l'avons évoqué plus haut, la décroissance

du nombre de nos membres, certes lente, paraît inéluctable. Le fait que notre Association fait déjà largement appel aux aides publiques (qui seront sollicités dans plein de domaines où les besoins de « l'après » sont immenses), nous fragilise et doit nous interpeler.

Dans l'immédiat tout va bien, grâce aux membres historiques et fidèles, et grâce aussi aux collectivités, en particulier région et Ville de Strasbourg, qui nous soutiennent sans faille depuis plus de 20 ans, même si c'est de plus en plus compliqué et orienté vers la baisse. Merci à eux, car sans leur contribution financière et leur aide matérielle constantes, nous ne pourrions pas afficher le même bilan pour notre association que celui que nous pouvons fièrement mettre en avant.

Au chapitre des remerciements il faut absolument que soient mentionnés tous ceux qui donnent de leur temps, de leur énergie et même plus, pour faire vivre et tourner notre Association.

En premier lieu tous les membres fidèles et assidus du Conseil d'administration et, *primus inter pares*, Albert Hamm et Bernard Scharly, véritables piliers et chevilles ouvrières de l'Association qui assistent et épaulent merveilleusement, avec abnégation et empathie, et sympathiquement votre président.

Notre grande reconnaissance doit également aller à Louis Oster, Geneviève et Hélène Rudloff, Marie-Paule Urban, Gauvain Ramis, Claude Fleck, Jean-Paul Brion et Benoit Stein qui, à différents titres, font preuve d'un engagement tout particulier. Nous pouvons également compter sur une ancienne collaboratrice de Marcel Rudloff, qui fait office d'interface avec la Maison de la Région où arrive une partie de notre courrier et où nous tenons nos réunions.

Il vous appartient maintenant de prendre connaissance du rapport financier, présenté par le trésorier Bernard Scharly. Vous prendrez également connaissance du rapport de notre réviseur des comptes. Après cela nous espérons que nous pourrions recueillir votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

1. Rapport financier

❖ Comptes de résultat 2019

- **Les produits** de l'année 2019 ont été de 10 080 € contre 11 860 € en 2018.

Ce montant se décompose ainsi :

- 3 980 € de cotisations contre 4 260 € en 2018,
- 6 100 € de subventions contre 7 600 € l'année précédente.

Nous avons bénéficié de subventions du Grand Est, de la Ville de Strasbourg et des Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les provisions pour 2019 ont été reprises pour leur totalité, à savoir 14 000 €.

Les produits financiers se sont élevés à 191.94 €

- **Les charges** de l'exercice 2019 ont été de 14 561.26 € contre 9 561.54 € en 2018.

Elles se décomposent ainsi :

-	Prix distribués :	6 500.00 €
-	Coût des manifestations :	6 773.29 €
-	Coût de fonctionnement :	1 287.97 €
Total :		14 561.26 €

- **Les provisions** constituées pour l'exercice 2020 sont fixées à 12 500 €, à savoir :

-	Prix de la Tolérance 2020 :	9 000 €
-	Prix Jeunes 2020 :	3 500 €

- **L'exercice se solde par une insuffisance de 2 789.32 € contre un excédent de 988.97 € l'exercice précédent.**

❖ Comptes de bilan 2019

- **L'actif est composé :**

- de produits à recevoir pour 1 585 €
- du solde de nos comptes bancaires pour 38 305.65 €
- de charges constatées d'avance pour 924.24 € pour un trophée en stock.

- **Le passif comporte :**

- le fonds de réserve de notre association qui se monte à 31 054.21 € après affectation de l'excédent comptable de l'exercice 2018.
- les provisions pour charges de l'exercice 2020, à hauteur de 12 500 €
- des frais à payer pour 50 €
- L'insuffisance comptable de 2019 pour 2 789.32 €.

COMPTES ANNUELS 2019

ACTIF (€) au 31/12/2019	PASSIF (€) au 31/12/2019																																						
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;"><u>Produits à recevoir</u> :</td> <td style="text-align: right;">1 585.00</td> </tr> <tr> <td><u>Soldes bancaires</u> :</td> <td style="text-align: right;">38 305.65</td> </tr> <tr> <td><u>Charges constatées d'avance</u></td> <td style="text-align: right;">924.24</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">_____</td> </tr> <tr> <td>Total de l'actif</td> <td style="text-align: right;">40 814.89</td> </tr> </table>	<u>Produits à recevoir</u> :	1 585.00	<u>Soldes bancaires</u> :	38 305.65	<u>Charges constatées d'avance</u>	924.24		_____	Total de l'actif	40 814.89	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Fonds de réserves au 31/12/18 :</td> <td style="text-align: right;">31 054.21</td> </tr> <tr> <td>Insuffisance 2019</td> <td style="text-align: right;">- 2 789.32</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">_____</td> </tr> <tr> <td><u>Fonds de réserves au 31/12/2019</u></td> <td style="text-align: right;">28 264.89</td> </tr> <tr> <td><u>Provisions</u> :</td> <td style="text-align: right;">12 500,00</td> </tr> <tr> <td><u>Charges à payer</u></td> <td style="text-align: right;">50.00</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">_____</td> </tr> <tr> <td>Total du passif</td> <td style="text-align: right;">40 814.89</td> </tr> </table>	Fonds de réserves au 31/12/18 :	31 054.21	Insuffisance 2019	- 2 789.32		_____	<u>Fonds de réserves au 31/12/2019</u>	28 264.89	<u>Provisions</u> :	12 500,00	<u>Charges à payer</u>	50.00		_____	Total du passif	40 814.89												
<u>Produits à recevoir</u> :	1 585.00																																						
<u>Soldes bancaires</u> :	38 305.65																																						
<u>Charges constatées d'avance</u>	924.24																																						

Total de l'actif	40 814.89																																						
Fonds de réserves au 31/12/18 :	31 054.21																																						
Insuffisance 2019	- 2 789.32																																						

<u>Fonds de réserves au 31/12/2019</u>	28 264.89																																						
<u>Provisions</u> :	12 500,00																																						
<u>Charges à payer</u>	50.00																																						

Total du passif	40 814.89																																						
CHARGES	PRODUITS																																						
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;"><u>Charges totales</u> :</td> <td style="text-align: right;">14 561.26</td> </tr> <tr> <td>dont :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Prix distribués</td> <td style="text-align: right;">6 500.00</td> </tr> <tr> <td><u>Provisions pour 2020</u></td> <td style="text-align: right;">12 500,00</td> </tr> <tr> <td>Insuffisance 2019 :</td> <td style="text-align: right;">- 2 789.32</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">_____</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">24 271.94</td> </tr> </table>	<u>Charges totales</u> :	14 561.26	dont :		Prix distribués	6 500.00	<u>Provisions pour 2020</u>	12 500,00	Insuffisance 2019 :	- 2 789.32		_____	Total	24 271.94	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;"><u>Cotisations</u>:</td> <td style="text-align: right;">3 980.00</td> </tr> <tr> <td><u>Subventions</u> :</td> <td style="text-align: right;">6 100,00</td> </tr> <tr> <td>- Grand Est</td> <td style="text-align: right;">3 100,00</td> </tr> <tr> <td>- Conseil départemental 67</td> <td style="text-align: right;">500,00</td> </tr> <tr> <td>- Conseil départemental 68</td> <td style="text-align: right;">500,00</td> </tr> <tr> <td>- Ville de Strasbourg</td> <td style="text-align: right;">2 000,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">_____</td> </tr> <tr> <td><u>Recettes</u> : Total :</td> <td style="text-align: right;">10 080.00</td> </tr> <tr> <td><u>Produits financiers</u></td> <td style="text-align: right;">191.94</td> </tr> <tr> <td><u>Reprise de provisions</u></td> <td style="text-align: right;">14 000,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">_____</td> </tr> <tr> <td>Total des produits</td> <td style="text-align: right;">24 271.94</td> </tr> </table>	<u>Cotisations</u> :	3 980.00	<u>Subventions</u> :	6 100,00	- Grand Est	3 100,00	- Conseil départemental 67	500,00	- Conseil départemental 68	500,00	- Ville de Strasbourg	2 000,00		_____	<u>Recettes</u> : Total :	10 080.00	<u>Produits financiers</u>	191.94	<u>Reprise de provisions</u>	14 000,00		_____	Total des produits	24 271.94
<u>Charges totales</u> :	14 561.26																																						
dont :																																							
Prix distribués	6 500.00																																						
<u>Provisions pour 2020</u>	12 500,00																																						
Insuffisance 2019 :	- 2 789.32																																						

Total	24 271.94																																						
<u>Cotisations</u> :	3 980.00																																						
<u>Subventions</u> :	6 100,00																																						
- Grand Est	3 100,00																																						
- Conseil départemental 67	500,00																																						
- Conseil départemental 68	500,00																																						
- Ville de Strasbourg	2 000,00																																						

<u>Recettes</u> : Total :	10 080.00																																						
<u>Produits financiers</u>	191.94																																						
<u>Reprise de provisions</u>	14 000,00																																						

Total des produits	24 271.94																																						

1. Vote des Résolutions

